

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le mardi 6 avril 2021 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, conseillère

ABSCENCES :

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois mars 2021
- 2.5. Liste des comptes de mars 2021
- 2.6. Vente pour non-paiement de taxes

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Mandat d'arpentage pour le cadastre du site des étangs aérés – Caouette, Thériault et Renaud inc.
- 3.2. Mandat de caractérisation écologique et demande de c.a. au MELCC – Projet ponceau T-40 route Doucet – Louis Mailloux Biologiste
- 3.3. Entente intermunicipale visant le maintien de la RÉGIE intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets
- 3.4. Nomination d'un inspecteur en lien avec le règlement n° S.Q. – 20-04_Concernant les animaux
- 3.5. Autoriser la signature du contrat avec le Refuge animal Inc. de Roberval afin d'exercer un contrôle sur les animaux dans les limites de la municipalité
- 3.6. Programme d'aide financière - MTQ - Volet double vocation
- 3.7. Inscription congrès virtuel de l'ADMQ - Directrice générale
- 3.8. Lettre résiliation de contrat – Transport MICA
- 3.9. Lettre demande crédit de taxes Dany Martel
- 3.10. Adoption du rapport annuel de l'OMH Maria-Chapdelaine
- 3.11. Stagiaire en secrétariat
- 3.12. Demande de soutien financier – Dolbeau-Mistassini – Engagement de ressources loisirs

4. LOISIRS ET CULTURE

- 4.1. Ajout d'un assuré additionnel sur le contrat d'assurance – Loisirs, Sports, Famille
- 4.2. Camping – Saison 2021

5. URBANISME

6. DONS ET SUBVENTIONS

7. CORRESPONDANCE

- 7.1. Lettre de démission - Mme Josée Lavoie

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Suivi du conseil

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. ..
- 9.2. ...
- 9.3. ...

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

286-04-21

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 MARS 2021

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

287-04-21

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 mars 2021.

2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

2.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE MARS 2021

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

288-04-21

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 8 511.14\$ pour le mois de mars 2021.

2.5. LISTE DES COMPTES DE MARS 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

289-04-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fond général au montant de 44 022.12\$ ainsi que celle des comptes payés d'avance au montant de 38 024.19\$ pour mars 2021.

2.6. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Maria-Chapdelaine la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du Code municipal;

290-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus par la loi, au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il puisse procéder à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec les intérêts et pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de service scolaire.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. MANDAT D'ARPENTAGE POUR LE CADASTRE DU SITE DES ÉTANGS AÉRÉS – CAOQUETTE, THÉRIAULT ET RENAUD INC.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire cadastrer la partie de terrain où seront situés les étangs aérés avant de pouvoir procéder à l'acquisition;

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

291-04-21

DE donner le mandat d'arpentage à la firme Caouette, Thériault et Renaud inc.

3.2. MANDAT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET DEMANDE DE C.A. AU MELCC – PROJET PONCEAU T-40 ROUTE DOUCET – LOUIS MAILLOUX BIOLOGISTE

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ponceau est maintenant encadré par le MELCC via le REAFIE et le RAMHHS, articles 327 et 21;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de remblai du ponceau de la route Doucet est supérieure à 3 m (art. 327 al. 3), et que pour obtenir l'autorisation ministérielle, la municipalité doit faire une caractérisation écologique;

CONSIDÉRANT QUE le rétrécissement maximal permis du cours d'eau est maintenant encadré par le MELCC via le RAMHHS art. 21, en plus du RHF (MFFP) puisqu'il s'agit d'un habitat de poisson;

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

292-04-21

DE mandater monsieur Louis Mailloux, biologiste, pour faire la caractérisation écologique et la demande de c.a. au MELCC, pour le ponceau de la route Doucet.

3.3. ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GÉANT ET L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX OBJETS

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de sécurité incendie GÉANT », approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après : « entente initiale »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale a pris fin le 3 août 2020, mais que les municipalités faisant parties de cette entente, incluant la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, ont convenu de maintenir cette régie et convenir de nouvelles modalités, dont le changement de son nom et le maintien et l'ajout des objets suivant :

- Sécurité incendie;
- Sécurité civile;
- Services en administration;
- Services en assainissement des eaux usées;
- Services en exploitation de système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;
- Services en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'« entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets » telle qu'initialement soumise pour fins de signatures, a été l'objet de commentaires du Ministère des Affaires municipales et Habitation et de modifications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution autorisant la signature de l'actuel projet d'« entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets »;

293-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Tony Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets.

3.4. NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT N° S.Q. – 20-04 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme ont adopté le règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité municipale d'appliquer les obligations qui lui sont imparties dans le règlement provincial;

ATTENDU QUE l'article 14 du règlement gouvernemental stipule que < *Une municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section.*>;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du règlement S.Q.-20-04 stipule qu'une municipalité peut conclure des ententes avec toute personne, organisme ou société à appliquer en tout ou en partie le règlement;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution n° 05-02-2021, la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a désigné deux de ses ressources pour agir à titre d'inspecteur pour le secteur GEANT;

ATTENDU QU'évidemment, les autres éventuels coûts tels que les frais de fourrière, de la cour municipale et autres (le cas échéant), seraient évidemment assumés par la municipalité;

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement visé permet d'uniformiser les interventions, notamment celles des autres intervenants, le cas échéant: le médecin soignant, le vétérinaire, les membres de la Sureté du Québec, la direction du Refuge Animal et celle de la municipalité;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale lui sera transmis à des fins de signature dans les prochaines semaines;

294-04-21

Il est proposé par monsieur Martial Gauthier, appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines donne un accord de principe quant à l'offre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT de désigner ses personnes visées en lien avec le règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux adopté récemment.

3.5. AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. DE ROBERVAL AFIN D'EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du règlement n° S.Q.-20-04 «*Concernant les animaux*» entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la Loi, entre autres et notamment celle de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC a œuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du *Règlement n° S.Q.-20-04*;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

295-04-21

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

- o accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval au coût de 2376,00\$ exceptionnellement pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2021;
- o autorise la directrice générale à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties; et,
- o désigne le personnel mandaté par le Refuge Animal Inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux.

3.6. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - MTQ – VOLET DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource à transportée	Nombre de camions chargés par année
Route Pierre-Doucet	5.03 km	Bois brut	1520

296-04-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Martine Verville, appuyé par madame Carole Bouchard il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au ministère des Transport une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 5.03 km.

3.7. INSCRIPTION CONGRÈS VIRTUEL DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

297-04-21

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à s'inscrire au congrès virtuel de l'ADMQ prévue du 15 au 17 juin 2021;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 399,00\$ plus taxes.

3.8. LETTRE DE RÉSILIATION DE CONTRAT – TRANSPORT MICA

ATTENDU QUE le contrat de déneigement signé en 2017 avec l'entreprise C.E. Migneault en est à sa deuxième année d'option;

ATTENDU QUE le contracteur peut résilier son contrat par écrit avant le 1^{er} mai de l'année;

ATTENDU QUE l'entreprise MICA a fait parvenir une lettre en date du 22 mars 2021 mentionnant sa volonté d'annuler le contrat de déneigement pour l'année 2021-2022, ainsi que le contrat #2017-002 pour la partie de sortie de paroisse du ministère des transports;

298-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la résiliation de la dernière année d'option au contrat de déneigement;

D'autoriser la directrice générale à préparer le devis d'appel d'offre pour le déneigement pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 ainsi que deux années d'options soit les années 2024-2025 et 2025-2026.

3.9. LETTRE DE DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES DANY MARTEL

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance de la demande de crédit de taxes d'eau agricole déposée le 25 février 2021 au bureau Municipal pour le matricule 7519-20-7965;

ATTENDU QUE monsieur Martel bénéficie déjà d'un crédit de taxes conforme au règlement 189-09;

299-04-21

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE refuser la demande de monsieur Dany Martel pour de crédit de taxes d'eau agricole.

3.10. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE

300-04-21

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le rapport annuel 2019 de l'Office Municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

3.11. STAGIAIRE EN SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été contacté par une étudiante en secrétariat et comptabilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par l'équipe de travail à démontrer qu'il est possible d'accueillir une étudiante pour quelques semaines en mai-juin;

301-04-21

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Josée Lavoie et résolu à la majorité des conseillers présents,

D'accepter la demande de stage de madame Julie Bernard

3.12. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – DOLBEAU-MISTASSINI- ENGAGEMENT DE RESSOURCES

302-04-21

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE contribuer au montant de 342,00\$ pour l'embauche de deux ressources professionnelles pour venir en aide aux organismes du hockey mineur, soccer mineur et natation et de faire le paiement à la Ville de Dolbeau-Mistassini.

4. LOISIRS ET CULTURE

4.1. AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE – LOISIRS, SPORTS, FAMILLE

303-04-21

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la demande du comité Loisirs, Sports, Famille d'être ajouté comme assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité, pour le volet responsabilité civile.

4.2. CAMPING – SAISON 2021

304-04-21

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE faire tirer 5 (cinq) terrains saisonniers pour la saison estivale 2021;

DE prioriser les citoyens de Saint-Edmond-les-Plaines pour le tirage des terrains;

D'ajouter des affiches sur la route 169 afin d'améliorer la visibilité du Camping.

5. URBANISME

6. DON ET SUBVENTION

7. CORRESPONDANCE

7.1. LETTRE DE DÉMISSION – MADAME JOSÉE LAVOIE

305-04-21

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la démission de madame Josée Lavoie à titre de représentante du conseil au sein des organismes suivants :

- Loisirs, Sports, Famille
- Héritage Agricole
- Commission municipale des loisirs.

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres des différents comités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté à la séance.

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Carole Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

306-04-21

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 23.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME PASCALE DESCHESNES
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
Maire